

ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL AUX COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES PLACÉES AUPRÈS DU CENTRE DE GESTION

SCRUTIN DU 10 DÉCEMBRE 2026

DÉPÔT D'UNE LISTE DE CANDIDATS (date limite de dépôt : 22 octobre 2026)

Organisation(s) syndicale(s) :Syndicat SUD CT33.....
(nom et sigle)



Union syndicale de rattachement (à caractère national) : Solidaires fonction publique
(le cas échéant)

Répartition des suffrages exprimés entre organisations syndicales (si liste commune) :

Liste des candidats dans l'ordre de présentation pour la CAP de catégorie B (*)

NUMERO D'ORDRE	NOM - PRÉNOM	GENRE F/H	GRADE OU EMPLOI	COLLECTIVITÉ
1	BROUCH Dominique	H	Technicien	Mairie de Lanton
2	IDDIR Ismael	H	Tech Principal 2° classe	SIA-FLT
3	PERIN Marion	F	Animateur Principal 1° classe	Maire de Marcheprime
4	FIXARY Sandrine	F	Technicien	Mairie d'Andernos
5	PAIVA Filipe	H	Tech Principal 1°classe	Mairie de Marcheprime
6	VENDRELL Muriel	F	Rédacteur	CCAS de Lanton
7	COUVY-FRÉGEFOND Carole	F	Aux de Puériculture classe supérieure	Mairie de Lège Cap-ferret
8	BERNARD Jessika	F	Aide-soignante de classe supérieure	CCAS EHPAD saint Symphorien
9	COLCHERO Marie-Flore	F	Aide-Soignante de classe supérieure	CCAS EHPAD saint Symphorien
10	ASSERE Marie-Elisabeth	F	Animatrice	Mairie de Lanton
11	L'HOSTIS Valérie	F	Animateur Prin 1°	CDC Médoc cœur de presqu'île
12	BUNLET Gaëlle	F	Aide-soignante de classe normal	CCAS EHPAD Saint Symphorien
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				

20				
21				
22				
23				
24				
25				
26				
27				
31				
32				

Total de candidats :12.....

Nombre de femmes :9.....

Nombre d'hommes :3.....

Nom du délégué de la liste : .Dominique BROUCH.....

Délégué de liste suppléant : .Ismael IDDIR.....
(le cas échéant)

COORDONNÉES		
	Délégué	Délégué suppléant
Adresse	[.]	[.]
Téléphone	[.]	[.]
Courriel	[.]	[.]

Fait àBRUGES....., le10/10/2026.....

Pour l'organisation syndicale
(nom et qualité du signataire)

Mr Dominique BROUCH, secrétaire du syndicat

(*) Minimum : 10 noms

Maximum : 32 noms

La liste doit comporter un nombre pair de noms et satisfaire aux exigences de représentation équilibrées entre les sexes.

Pour rappel : parts respectives de femmes et d'hommes représentés au sein de la CAP catégorie B :

* 68.03 % femmes

* 31.96 % hommes